



ÉVALUATION FINALE EXTERNE

PROJET MADE
Maçons de Demain

01.09.2022 – 31.08.2025

Bénin, Togo

TERMES DE RÉFÉRENCE

PROJET FINANCÉ PAR :

- **AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT**
- **ACTING FOR LIFE**
- **AIR FRANCE**

1. INFORMATIONS GENERALES

Demandeur : ACTING FOR LIFE (AFL) Association loi 1901
SIRET n° 335 232 831 00024
6 rue de la Haye, BP 11911, 95731 Roissy Charles de Gaulle Cedex
Tel : +33 1 49 34 83 13 / Fax : +33 1 49 34 83 10
Mail : lpottier@acting-for-life.org

Responsable du dossier : Léa POTTIER, Responsable de Programmes FIP

Objet : Evaluation finale du projet MADE (Maçons de Demain)

Durée : Le nombre de jours effectifs de travail de la présente mission de consultance est de 25 à 35 jours

Date limite d'envoi des offres : 02/05/2025

2. CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET A EVALUER

2.1 Contexte

Le présent projet de formation et insertion professionnelle des jeunes dans le domaine de la construction et de la valorisation des matériaux locaux au Togo et au Bénin s'appuie sur les actions engagées dans ces deux pays depuis 2016. Il s'agit de la troisième et dernière phase de 3 ans d'un programme initié en 2016 au Togo et au Bénin, et en 2019 au Mali (lancement des activités dans le domaine au Mali en 2015 sur fonds propres jusqu'au financement AFD en 2019).

Le projet MADE vise à donner l'accès aux jeunes en situation de vulnérabilité du Nord Togo et du Nord Bénin à des formations en maçonnerie et écoconstruction, et à contribuer à leur insertion sociale et professionnelle. A travers l'appui à la filière écoconstruction (artisans, maçons), le plaidoyer en faveur de la commande institutionnelle et de l'insertion des jeunes et des actions en faveur de la cohésion sociale, MADE entend participer au développement économique et social des territoires d'intervention.

La première phase du programme - FIPEC, 2017 - 2019 - a permis de mettre en œuvre les premières formations en maçonnerie et en écoconstruction au Togo (Kara et Dapaong) et au Bénin (Natitingou), auprès de trois centres de formation, cela grâce à la mobilisation d'experts qui ont réalisé des modules de formations sur les métiers de l'écoconstruction (pierre et terre). Le deuxième phase du programme PAMPEC –2019-2022 – a permis l'intégration du Mali, où des premières activités étaient déjà menées en parallèle. Ainsi, dans chaque pays, 2 centres de formation partenaires ont permis la mise en oeuvre de formations en maçonnerie traditionnelle et en écoconstruction. Des sessions courtes de 6 mois, ainsi que des formations de 2 à 3 ans (Brevet technique ou CAP) étaient proposées aux apprenants.

Le Mali a été retiré du programme MADE en novembre 2022 suite à la décision du gouvernement français de suspendre le financement de projets au Sahel. Des activités ont toutefois été poursuivies grâce à des fonds propres d'Acting for Life.

L'évaluation du programme portera avant tout sur le programme MADE, tout en intégrant certains éléments issus des projets antérieurs. En effet, les jeunes formés en 2016 font toujours partie des différents dispositifs de suivi mis en place, et toutes les activités de renforcement des

centres de formation ont démarré en 2016. Par ailleurs, les actions de sensibilisation et de formation sur l'utilisation des matériaux locaux réalisées auprès des communes ont démarré dès 2017. Les impacts du programme MADE ne sauraient donc s'analyser sans la prise en compte des activités des deux premières phases.

2.2 Présentation d'Acting for Life et des partenaires

Acting For Life est une organisation de solidarité internationale fondée en 1973, qui œuvre pour le développement économique, social et territorial des populations vulnérables. En 2023, AFL mène 24 projets dans 13 pays, en collaboration avec 50 partenaires locaux, sur 2 continents : l'Afrique et l'Amérique latine. AFL intervient dans 3 principaux domaines : l'agropastoralisme, les systèmes alimentaires et les écosystèmes, et la formation et l'insertion professionnelle. Son approche est fondée sur le soutien à l'émergence d'organisations locales, à travers un réseau partenarial de près de 10 structures en Afrique de l'Ouest pour les activités de formation/insertion professionnelle. Affirmant le principe de localisation de l'aide, AFL ne dispose pas de bureaux locaux dans ses différentes zones d'intervention.

Face au défi de l'insertion professionnelle, AFL mène des actions d'envergure au Bénin, au Togo, au Mali, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire pour favoriser l'accès à la formation technique et à des opportunités professionnelles décentes et génératrices de revenus pour les jeunes.

Concernant la formation et l'insertion professionnelle, les objectifs opérationnels d'AFL pour la période 2025-2030 sont :

- Axe 1 : Construire des offres de formation en lien avec les ressources et les dynamiques des territoires
- Axe 2 : Prendre en considération les logiques sociales pour faciliter le maintien en formation et assurer l'insertion des jeunes
- Axe 3 : Travailler sur les politiques publiques et assurer l'insertion professionnelle des jeunes en stimulant la demande et l'accès des jeunes aux dispositifs de soutien existants

Les partenaires de mise en œuvre d'AFL au Bénin et au Togo sont :

Bénin : l'Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD), fait l'interface entre 13 communes, un travail d'animation territoriale et appuie le développement de la filière pierre. L'ACAD dispose d'une expérience de formation professionnelle et d'appui aux métiers de la pierre avec AFL depuis 2016.

Togo : l'ONG Gestion de l'Environnement et Valorisation des Produits Agropastoraux et Forestiers (GEVAPAF), vise au développement durable, à l'agroécologie et à la promotion des ressources locales. Elle dispose d'une expérience de formation professionnelle et d'appui aux métiers de la pierre avec AFL depuis 2015.

Au Mali : l'Association pour la promotion du pastoralisme, de l'élevage et de la promotion humaine (APAPE-PH), en plus de sa mission d'appui au pastoralisme et à la gestion des ressources naturelles en lien avec les activités d'AFL, s'ajoutent la promotion humaine et un souci particulier d'appui à la jeunesse dans une région en proie aux difficultés sécuritaires qui compromettent leurs perspectives économiques et sociales.

Le projet s'appuie également sur 4 centres de formation publics :

- Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP) de Dapaong : formations qualifiantes de 6 mois en agriculture, électricité et écoconstruction

- Le Collège d'Enseignement Technique (CET) de Pya : formation longue diplômante en maçonnerie et écoconstruction (établissement public)
- Le Lycée technique de Natitingou (LTN), formation longue diplômante en maçonnerie et écoconstruction
- Le Centre de Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (CFPA) de Djougou, formation qualifiante de 6 mois en écoconstruction

Voici un tableau récapitulatif des acteurs de mise en œuvre du projet :

Pays	Acteurs	Centres de formation
Bénin	Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD)	Atacora, LTN de Natitingou
		Donga, CFPA-D
Togo	Gestion de l'Environnement et Valorisation des Produits Agropastoraux et Forestiers (GEVAPAF)	Savanes, CRETFP de Dapaong
		Kara, CET de Pya
Mali	Association pour la promotion du pastoralisme, de l'élevage et de la promotion humaine (APAPE-PH)	Bandiagara, CFPB
		Bandiagara, ETPAG

2.3 Description du projet

L'objectif général du projet MADE est de contribuer au développement économique et social des territoires d'intervention au Nord Togo et au Nord Bénin afin d'améliorer l'insertion des jeunes, grâce à des formations en maçonnerie et en écoconstruction, secteurs considérés comme porteurs. En plus des formations, le projet propose de renforcer l'ensemble des acteurs des filières pierre/terre, depuis les extracteurs jusqu'aux collectivités, pour agir sur la demande en construction en matériaux locaux. Le programme cible particulièrement les jeunes femmes, grâce à des mesures incitatives. Il prévoit également des actions de renforcement de la cohésion sociale.

Le projet est mis en œuvre dans 2 départements du Bénin : l'Atacora et la Donga ; et 2 régions du Togo : la Kara et les Savanes.

Ses objectifs spécifiques sont :

OS1 : L'intégration économique et sociales des jeunes est améliorée

OS2 : Le développement économique et sociale des territoires est renforcé à travers l'appui à la filière écoconstruction et à des initiatives en faveur de la cohésion sociale

Le programme MADE s'articule autour de 4 grands résultats :

Résultat 1 : Au moins 105 jeunes sont formés et/ou ont renforcé leurs compétences dans les métiers de l'écoconstruction

Résultat 2 : Les jeunes hommes et les jeunes femmes ont amélioré leur intégration économique et sociale

Résultat 3 : La filière écoconstruction est renforcée dans les zones d'intervention grâce à l'augmentation de la demande et à la professionnalisation des acteurs

Résultat 4 : Les initiatives territoriales en faveur de l'inclusion des jeunes et de la cohésion sociale sont accompagnées

Ce programme cible particulièrement (au démarrage) :

- **85 jeunes** de 16 à 35 ans issus des régions de la Kara et des Savanes (Togo) de l'Atacora et de la Donga (Bénin), dont 20 % de jeunes filles, pour les formations en maçonnerie et écoconstruction
- **20 jeunes** vulnérables, dont 30% de jeunes femmes déjà formés lors des projets précédents, et remis à niveau
- **153 jeunes artisans ou groupements d'artisans** ayant achevé leur formation aux métiers du bâtiment et de la pierre dans le cadre de projets antérieurs, accompagnés dans leur insertion professionnelle
- Au moins **deux organisations professionnelles** des filières bâtiment et écoconstruction (groupements d'extracteurs et de maçons notamment) appuyés dans leur structuration
- **03 centres de formation professionnelle renforcés**
- Les **collectivités locales** des zones d'intervention, pour des formations, sensibilisation et rencontres d'échanges.

Bénéficiaires indirects :

Les bénéficiaires indirects sont les familles des bénéficiaires (au moins 5000 personnes), les apprenants des centres de formation renforcés (1000 jeunes), les institutions de la formation professionnelle et de l'insertion et les communautés des zones d'intervention qui participent aux actions de cohésion sociale

Rôle des différentes parties prenantes :

Acting for Life est responsable de la coordination technique, administrative et financière du projet. Forte de son expertise dans les domaines de la formation et insertion professionnelles, AFL assiste les deux partenaires locaux sur ces thématiques (approche méthodologique, dispositif de suivi des parcours et d'appui à l'insertion), pour faciliter leur ancrage local et national dans ce domaine. Acting for Life est plus particulièrement en charge de :

- Appuyer et conseiller les partenaires dans la mise en œuvre du projet : planification des activités, exécution budgétaire
- Appuyer l'ancrage institutionnel des partenaires ou centres de formation ;
- Elaborer et partager les outils de suivi des parcours des jeunes (pendant et après la formation), ainsi que des fiches de capitalisation ;
- Coorganiser des ateliers et autres rencontres institutionnelles notamment auprès des institutionnels et différents bailleurs ;
- Rendre compte du projet auprès du bailleurs, l'AFD

L'**ACAD** et l'**ONG GEVAPAF** sont respectivement en charge des activités menées au Bénin et au Togo. Chaque organisation a un rôle de coordination locale des activités. Les partenaires sont plus précisément en charge de :

- Organiser la sélection des apprenants, en collaboration avec les communes d'intervention et les centres de formation ;
- Assurer l'appui aux élèves selon les modalités définies conjointement entre AFL, le partenaire local et les centres de formations (hébergement, restauration, kit outils etc.) ;
- Assurer un suivi de la mise en œuvre et le suivi des formations en lien avec les différents centres ;
- Organiser les sessions de formation de formateurs ;
- Organiser et suivre la mise en œuvre de chantiers-écoles en collaboration avec les centres de formation ;
- Récolter les données et indicateurs nécessaires au suivi de la formation, des apprenants, du projet et à la capitalisation du projet ;

- Organiser la mise en œuvre de l'appui à l'insertion des apprenants (suivi, articulation avec des programmes existants, mise en réseau, formations à l'entrepreneuriat, rencontres et visites d'échanges entre jeunes) ;
- Assurer le lien avec les autorités locales ainsi que l'organisation de comités sur l'insertion professionnelle, et toutes les actions de formation et sensibilisation destinées aux communes.

Les deux associations locales sont en partenariat direct avec 04 centres de formations publics au sein desquels les formations sont mises en place.

Acting for Life et ses partenaires développent une approche territoriale multi-acteurs impliquant les différents niveaux d'intervenants dans le domaine de l'EFTP, à savoir : les jeunes, les centres de formations, les autorités locales et nationales et le secteur privé (ONG, entreprises). Cette approche encourage les interactions des territoires vers les autorités nationales, et inversement, des politiques nationales vers les centres de formation, les apprenants, de manière à améliorer la qualité des formations et l'intégration socio-économique des jeunes béninois et togolais.

4. CONTENU DU TRAVAIL D'ÉVALUATION

4.1 Objectifs de l'évaluation

La mission a pour objectif général de réaliser l'évaluation finale du projet MADE, par rapport aux objectifs fixés et aux résultats attendus dans le cadre de la convention signée avec l'Agence Française de Développement, qui porte sur la période : 01/09/22 au 31/08/2025, ainsi que certains aspects des deux projets précédents, menés entre septembre 2017 et août 2022. En effet, le MADE étant une troisième et dernière phase d'un programme plus large ayant démarré en 2017, il s'agira de mener l'évaluation en intégrant les phases précédentes, sur certains aspects qui sont définis dans le paragraphe 4.3, et d'intégrer le partenaire malien (à distance) pour répondre à ces différents points.

AFL souhaite évaluer l'ensemble des réalisations du projet : principales réussites et difficultés, principaux résultats et impacts (pour les partenaires, les communes, centres de formation et les jeunes) ; ainsi que le management global du projet, sa cohérence avec le contexte local, et sa capacité à s'adapter aux changements (sécurité). Dans la perspective de conduire de nouveaux projets, AFL souhaite tirer les principaux enseignements de la mise en œuvre du programme, et bénéficier de recommandations que l'évaluation devra fournir.

Le travail d'évaluation couvrira :

- Le dispositif de mise en œuvre : institutionnel, organisationnel et méthodologique, afin de proposer des pistes d'amélioration ;
- La stratégie de l'intervention (et notamment le dispositif de formation et de suivi insertion) afin de proposer des pistes d'amélioration ;
- Les actions menées sur le terrain pendant les trois années du projet (avec un focus sur certaines actions initiées depuis la phase 1 en 2017).

Les objectifs spécifiques de l'évaluation consistent à :

- Fournir à AFL et aux partenaires du projet une appréciation globale et indépendante de la mise en œuvre du projet, de son efficacité à produire des résultats, des impacts observables ;
- Dégager les principaux enseignements à tirer pouvant toucher autant les aspects conceptuels, méthodologiques qu'organisationnels du projet ;

- Intégrer les questions de gestion des risques sanitaires et sécuritaires ;
- Evaluer la pertinence et la cohérence du projet par rapport aux politiques nationales et aux actions des autres acteurs du secteur ;
- Fournir des recommandations pour poursuivre les actions dans le cas d'un nouveau projet – malgré la fin du programme MADE en août 2025.

4.3 Champ de l'évaluation

Le/la consultant.e devra établir un bilan global et objectif des actions menées durant les trois années du projet. Cette étape devra lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son contexte et de son évolution. A cet effet, il devra notamment :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué, de manière à en acquérir une bonne connaissance ;
- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet (AFL et partenaires locaux);
- Conduire des entretiens et focus groups avec les bénéficiaires du projet, issus des trois phases du projet (depuis 2017 : formateurs, jeunes, services techniques des communes, etc).

Voici une proposition d'acteurs à interroger à minima, la liste n'étant pas exhaustive :

- Jeunes bénéficiaires du projet
- Centres de formation (direction, formateur, service des stages, etc)
- Services techniques
- Autorités (maire, conseiller, etc) tant au niveau national que local
- Entreprises et patrons
- Groupements d'extracteurs

Le champ temporel de l'évaluation couvre la durée de mise en œuvre du projet, soit de septembre 2022 à août 2025, avec un focus sur certaines activités démarrées dès 2017.

Ces dernières concernent :

- L'insertion professionnelle des jeunes formés dès 2017
- Les impacts des sessions de formation et sensibilisation des collectivités sur la construction en matériaux locaux (mise en place de quotas sur l'utilisation des matériaux locaux par certaines communes par exemple)
- Le bilan de la mise en place d'un fonds d'appui spécifique pour les constructions en matériaux locaux
- Les impacts du programme pour les extracteurs de pierre (structuration, renforcement, etc.).

Ces acteurs sont sensiblement les mêmes depuis le démarrage du programme, et certains résultats du projet sont possibles aujourd'hui, car des actions ont été initiées dès 2017. Ainsi, si le programme MADE est mené uniquement au Bénin et au Togo, des entretiens avec le partenaire malien sont à prévoir, pour une prise en compte globale des impacts du programme.

4.4 Critères d'évaluation

En conformité avec les directives de l'OCDE, l'équipe d'évaluation devra s'appuyer sur six critères d'évaluation qui devront être abordés à travers une méthodologie permettant de prendre en compte dans l'analyse les éléments recueillis auprès des différents acteurs.

Les éléments principaux d'analyse et d'évaluation ainsi que des propositions de questions évaluatives sont présentés ci-dessous. Ils ne sont pas exhaustifs et il est recommandé au prestataire de proposer une revue et des ajouts.

a) Pertinence

C'est la mesure selon laquelle les objectifs du projet correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins des pays, aux priorités globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds. Rétrospectivement, la question de la pertinence consistera à s'interroger sur le fait de savoir si les objectifs de l'action ou sa conception sont encore appropriés compte tenu de l'évolution du contexte économique et des problématiques de formation et d'insertion des jeunes au Bénin, au Togo et au Mali.

Pour ce critère, les « résultats » sont compris comme étant un affichage initial et formel des changements que l'intervention doit produire. Les objectifs peuvent donc concerner les réalisations, les résultats ou les impacts. Ils peuvent être exprimés de façon vérifiable, précisant clairement les changements attendus. Ils peuvent aussi être exprimés d'une façon plus politique, sans connexion claire avec un changement spécifique.

Il s'agira donc d'analyser la pertinence de la conception par rapport à la problématique à laquelle le projet s'est attaqué au niveau des objectifs et des résultats. Également, la mission devra indiquer si la pertinence du projet se vérifie encore, à la fin de la mise en œuvre.

Exemples de questions d'évaluation spécifiques :

- Le projet est-il aligné avec les politiques de développement du Bénin, et du Togo (sur la formation technique et professionnelle et la jeunesse notamment) ?
- Le ciblage des filières de formation (maçonnerie, écoconstruction) est-il toujours pertinent au regard des besoins locaux/nationaux en termes d'emploi ?
- Le dispositif de formation proposé est-il pertinent au regard de la situation des jeunes dans les 3 pays d'intervention (système d'internat, formations en 6 mois ou 2 à 3 ans, suivi pendant la formation) ? Ce système a-t-il facilité l'accès des jeunes à la formation ?
- Les entreprises et maîtres d'apprentissage qui accueillent les jeunes en stage ou chantiers-écoles sont-elles satisfaites du niveau de qualification des élèves ? Les formations dispensées ont-elles permis une meilleure adaptation de la formation au marché de l'emploi ?
- Les actions de formation et sensibilisation des collectivités sur les matériaux locaux sont-elles pertinentes au regard des zones d'intervention et priorités des communes ?
- Les dispositifs et méthodes de monitoring, de gestion, de management et de suivi, en tenant compte des contraintes imposées par la zone du projet et le contexte international sont-ils efficaces ?
- Les appuis proposés aux extracteurs sont-ils cohérents avec leurs besoins de renforcement et les difficultés qu'ils rencontrent ?

•

b) Efficacité

Ce critère doit permettre de déterminer dans quelle mesure les activités des projets ont contribué à l'atteinte des résultats attendus et à la réalisation des objectifs spécifiques. L'analyse portera donc surtout sur la relation entre les résultats et l'objectif spécifique du projet. En se référant,

dans la mesure du possible, à des indicateurs objectifs, la mission traitera en particulier les questions suivantes :

- Quels sont les résultats de l'intervention, et qui en bénéficie (en mentionnant les facteurs de réussite et les facteurs de blocage éventuels) ?
- Dans quelle mesure ces résultats contribuent-ils à la réalisation des objectifs du projet ou pourraient-ils y contribuer à long terme ?
- Y a-t-il des résultats et des bénéficiaires inattendus et non prévus initialement ?
- Quelles mesures d'accompagnement ont déjà été prises par les partenaires du projet ou les acteurs clés pour la poursuite des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure l'approche et la démarche de mise en œuvre des différentes composantes du projet ont-elles favorisé / affecté l'atteinte des résultats attendus ?

Exemples de questions d'évaluation spécifiques :

- Les jeunes formés à la maçonnerie/l'écoconstruction ont-ils vu leur situation professionnelle s'améliorer (développement d'activités, augmentation de leurs revenus, etc.) ? Quels sont les aspects du projet qui ont le mieux permis l'insertion professionnelle des jeunes ou qui ont davantage favorisé leur accès à l'auto-emploi ?
- Quelles sont les plus-values des formations additionnelles proposées aux jeunes (entrepreneuriat, marketing, etc.) ?
- Quelle est la plus-value de l'ajout du module en écoconstruction au programme de formation en 2 ans ?
- La dotation de kits en début de formation, et l'organisation de chantiers-écoles pendant les formations ont-elles permis de renforcer la pratique professionnelle des jeunes en formation ? Ont-elles amélioré la qualité de la formation ?
- Le système d'appui à l'insertion et de suivi post-formation mis en place (fonds de dotation, suivi mensuel) est-il adapté aux besoins des jeunes ? Leur permet-il une meilleure insertion sur le marché du travail ?
- Les formations/sensibilisation des collectivités sur les matériaux locaux et les DAO ont-elles conduit à la formulation de textes, ou de changements dans la formulation des appels d'offres ? Le fonds d'appui permet-il la construction d'ouvrages en matériaux locaux, et en fin, de convaincre les acteurs de l'intérêt de ce type de construction ?
- Quelles sont les changements observés sur la cohésion sociale en lien avec les formations organisées sur la thématique induits ?

c) Efficience

C'est la mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.

Pour ce critère, la mission évaluera les moyens mis à la disposition du projet et des partenaires pour atteindre les résultats fixés. À ce niveau, l'évaluation portera en particulier sur les aspects suivants :

- Examiner si les moyens et budgets affectés au projet et aux partenaires sur le terrain ont été suffisants, et employés d'une façon satisfaisante, afin de mettre en œuvre ces différentes composantes ;
- Se prononcer sur la qualité de la gestion générale et du suivi du projet, avec une attention particulière sur la structure organisationnelle du projet de formation et insertion basé sur un partenariat ONG et centre de formation, et l'organisation pratique du projet lui-même (une équipe basée à Paris, des partenaires locaux impliqués dans l'exécution) ;

- Faire un constat et porter un jugement sur les éventuels retards relevés dans la mise en œuvre de certains résultats ou activités ;
- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs et méthodes de monitoring, de gestion, de management et de suivi, en tenant compte des contraintes imposées par la zone du projet.

d) Impact

Dans quelle mesure l'intervention globale a-t-elle produit des effets majeurs, à une échelle plus large que celle des résultats immédiats du projet (effets sociaux, environnementaux, et économiques à long terme). Ce critère vise à évaluer les conséquences indirectes, potentielles et secondaires, au-delà des effets du projet qui sont évalués grâce au critère de l'efficacité. Ici, il s'agira notamment d'évaluer l'impact du programme démarré depuis 2017 dans les 3 pays.

Exemples de questions d'évaluation spécifiques :

- Les jeunes au Bénin, Togo et Mali (zones visées par le projet) sont-ils plus enclins à se tourner vers la formation technique et professionnelle aujourd'hui ?
- De façon plus générale, l'intervention a-t-elle amélioré la qualité des différentes formations (programmes scolaires, équipements et matériel, formation des enseignants, etc.) ? Les curricula en écoconstruction sont-ils intégrés dans les programmes de formation en maçonnerie ?
- Le projet a-t-il permis de renforcer les partenaires de mise en œuvre ? Et les centres de formation ? Et les formateurs ?
- Les entreprises locales/nationales et les maîtres d'apprentissage sont-ils davantage enclins à collaborer avec les Centres de formation ?
- Les comités sur la formation professionnelle sont-ils opérationnels ? Les autorités locales se sont-elles emparées de la thématique de l'insertion des jeunes ? Quels en sont les avantages et les perspectives ?
- Est-ce que les actions du projet ont eu un impact sur la vision des populations sur les techniques d'écoconstruction, parfois symbole d'archaïsme et de pauvreté ?

e) Durabilité (pérennité, viabilité)

C'est la question de la continuation des bénéfices résultant du projet après la fin de l'intervention, avec la probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme et un maintien des dispositifs mis en place. En particulier, la mission devra se pencher sur :

- Est-ce que les actions du projet ont permis le développement de la demande en écoconstruction et son importance au regard des enjeux environnementaux, tant au niveau des autorités que des populations ?
- La durabilité économique du dispositif de formation-insertion, notamment à travers : le renforcement de structures et de contenus de formation existants, l'introduction de modalités pratiques de chantiers-écoles dans le cursus de formation, les démarches engagées pour la prise en compte de l'utilisation des matériaux locaux et de clauses sociales dans les marchés publics.
- La durabilité des approches méthodologiques et techniques utilisées par les partenaires pour le développement de la formation et de l'insertion professionnelle.
- La durabilité de financement.

L'analyse de la durabilité devra être aussi replacée dans le contexte des politiques nationales des pays d'intervention, en particulier celles qui touchent à l'emploi et à la formation professionnelle, ainsi que celles portant sur la jeunesse.

Exemples de questions d'évaluation spécifiques :

- Dans quelles mesures les capacités des centres de formation ont-elles été renforcées ? Qu'en est-il de leurs aptitudes à continuer d'utiliser les nouvelles méthodes de formation (nouveaux modules, chantiers-écoles, etc.) après le projet MADE ?

f) Cohérence-complémentarité

Pour ce critère, il conviendra d'analyser la complémentarité du projet avec d'autres programmes et projets dans les différents pays d'intervention Il s'agira surtout d'analyser la cohérence du MADE, en termes d'intervention et d'approche, avec les priorités actuelles des pays, ainsi que par les priorités des partenaires techniques et financiers investissant sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

Exemples de questions d'évaluation spécifiques :

- Les autres acteurs de la formation présents dans les zones ont-ils été intégrés au projet pour une meilleure efficacité de celui-ci ?
- Le binôme opérationnel d'intervention comprenant un centre de formation existant, responsable de l'enseignement et une ONG de développement, responsable du suivi-insertion est-il pertinent ?

Enfin ces dimensions transversales du projet sont à intégrer à l'évaluation :

- La jeunesse et le genre : en plus des questions spécifiques, les actions du projet seront analysées afin d'identifier les impacts spécifiques sur les femmes et les jeunes (augmentation des revenus, place dans la famille, la communauté, etc.). Des recommandations pourront être faites pour une meilleure prise en compte de ces composantes.
- L'environnement et le climat : il s'agira d'analyser de manière succincte les principaux effets potentiels de l'action sur ces dimensions et de proposer des recommandations d'amélioration.
- Contexte sécuritaire et Do No Harm : alors que la situation sécuritaire n'a cessé de se dégrader dans les zones depuis le début du projet, l'évaluation pourra analyser la pertinence de la réponse mise en place par les acteurs du projet. Des recommandations pourront être apportées pour une amélioration du dispositif de formation (mise en place de dialogue communautaire et d'autres services aux bénéficiaires dans ce contexte) et du dispositif organisationnel.

5. ORGANISATION DE LA MISSION D'EVALUATION

5.1 Calendrier de l'évaluation : dates clés

La durée de la prestation devra être comprise entre 25 et 35 jours comprenant la préparation, les rencontres des équipes programme, la session de formation et la rédaction des livrables.

La version finale des livrables sera à rendre au plus tard le 15 août 2025.

- Diffusion de l'appel à candidature : 11/04/2025
- Date limite de dépôt des offres : 02/05/2025
- Réponses données aux consultants : 16/05/2025
- Cadrage et préparation de l'évaluation : 16/05/2025 – /07/2025
- Remise du rapport de cadrage : 23/05/2025

- Remise du rapport intermédiaire : 11/07/2025 au plus tard ;
- Remise du rapport final et de sa synthèse : 15/08/2025 au plus tard.

5.2 Organisation générale de l'évaluation

Elle se déroulera au Bénin et au Togo, principalement dans les zones d'intervention du projet (bureaux des partenaires, centres de formation, zones d'activités des jeunes). Les visites de terrain tiendront compte de l'état de sécurité des déplacements, pour chaque zone concernée. La durée totale du mandat d'évaluation du projet, incluant les voyages et les déplacements internes, prévoit :

- Une phase de préparation (lecture des documents, préparation de la mission,) à l'issue de laquelle le consultant fournira un rapport de cadrage de l'évaluation ;
- Une réunion de cadrage avec AFL sur la base des éléments préparatoires des évaluateurs ;
- Une phase terrain au Bénin et au Togo, dans les capitales et zones d'intervention (possiblement hors Savanes)
- Un rapport préliminaire devra être soumis à AFL pour échanges au plus tard le 11 juillet 2025.
- La version finale, ainsi qu'une synthèse du document seront livrées au plus tard le 15 août 2025.
- Une présentation des résultats de l'évaluation aura lieu en août ou septembre 2025 auprès de l'ensemble des partenaires du projet.

La **contractualisation** du/des consultant(s) sera initiée **en mai 2025**.

5.3 Les livrables attendus

Les livrables suivants sont attendus en Français :

- **Un rapport de cadrage** devra être fourni, au plus tard 15 jours après le démarrage de la prestation et soumis pour avis et appréciation auprès d'AFL. Le rapport devra notamment dégager les principaux éléments issus de la revue documentaire et entretiens réalisés avec les partenaires et parties prenantes du programme MADE
- **Un rapport intermédiaire** soumis à AFL le 11 juillet 2025, pour avis et échanges avec AFL sur les premiers résultats obtenus.
- **Un rapport final**, intégrant les observations d'AFL devra être disponible au plus tard le 15 août 2025. Il présentera une partie évaluation et une autre partie portant sur les recommandations. Ce document comprendra la liste des entretiens individuels et focus groups ayant été réalisés. Il devra être remis sous format électronique, accompagné d'une synthèse de l'évaluation.

Le rapport définitif et sa synthèse resteront les propriétés d'AFL qui en assurera elle-même la diffusion.

5.4 Liste des documents qui pourront être partagés au démarrage de l'évaluation

- Documents de base du projet (descriptif) disponibles sur demande par un mail envoyé aux adresses mentionnées au point 8 ;
- Données sur le suivi-insertion des jeunes
- Rapport des ateliers de démarrage et intermédiaires du projet

- Rapports d'activités des partenaires
- Rapports de missions
- Rapports de fin de tranches au bailleur
- Notes de capitalisation produites par le projet
- Budget du projet
- TDRs/comptes rendus d'activités

6. EXPERTISE DEMANDEE ET PROFIL DE L'EVALUATEUR

Une visite de terrain au Bénin, dans les départements de l'Atacora et de la Donga, et au Togo, dans la région de la Kara est requise pour la réalisation de cette évaluation. Les déplacements dans la région des Savanes sont souhaités. Ces visites devront se conformer aux recommandations sécuritaires émises par le Ministère français des affaires étrangères. Il est donc actuellement compliqué pour un expert international français ou européen de se rendre dans le Nord du Togo, région des Savanes. Il est toutefois possible pour un expert principal de soumissionner en association avec un expert de terrain, dans la limite du budget proposé. Dans ce cas il est demandé aux consultants de se tenir particulièrement informés de l'actualité sécuritaire de la zone et d'adopter les règles de prudence adéquates. Les échanges avec les acteurs au Mali pourront être réalisés à distance, le Mali n'étant pas intégré au programme MADE.

6.1 Qualifications et compétences requises pour mener l'évaluation

Dans le cadre de cette consultation, il est possible de proposer un travail de consultance individuelle ou en équipe, l'essentiel étant de présenter les compétences et qualifications requises, et une offre présentant le meilleur rapport qualité-prix.

Les qualifications générales requises :

- Diplôme supérieur de niveau maîtrise (bac+4) ou équivalent, en sciences sociales / économie / géographie / anthropologie ou économie du développement ;
- La maîtrise de la langue française est exigée. La connaissance d'une des langues locales parlée dans les zones d'intervention du projet est un plus ;
- Expérience professionnelle générale : L'expert.e doit disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en Afrique de l'Ouest dont plus de 5 ans d'expérience dans l'évaluation de projets, idéalement sur des projets financés par l'AFD.

Les compétences spécifiques requises :

- Expérience avérée en gestion/suivi de projets de formation professionnelle dans le contexte de la coopération au développement ;
- Expérience en matière de coopération au développement ;
- Expérience de travail dans des contextes fragiles ;
- Connaissances des procédures du bailleur AFD (Agence Française de développement) sont un plus ;
- Bonnes connaissances et expériences dans le domaine de la formation professionnelle au Bénin et Togo, si possible au Mali ;
- Bonne connaissance du Bénin, du Togo et de leurs institutions ;
- Expériences antérieures au Togo et au Bénin, si possible au Mali ;
- La connaissance des secteurs du BTP et de l'écoconstruction est un plus ;
- Aptitude à rédiger, capacité d'animation et de concertation.

7. CRITERES DE SELECTION

En conformité avec les procédures des bailleurs de fonds du programme PARCS, le choix du prestataire sera effectué par AFL, sur la base d'un appel d'offres ouvert.

L'évaluation des offres est faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière.

- **Évaluation de l'offre technique** (pondération de 70% de la note globale)

Le score technique (St) sera attribué selon les critères suivants : Compréhension des termes de référence (10 points) ; Méthodologie, organisation et calendrier proposés (40 points) ; Profil, références, expériences et compétences de(s) expert(s) (50 points). L'évaluation de l'offre technique est notée sur 100 points.

- **Évaluation de l'offre financière** (pondération de 30% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) sera appréciée en fonction du prix global et de la cohérence dans la décomposition dudit prix global (coût des honoraires, respect du budget) et recevra un score financier (Sf) de 100 points.

Les scores financiers des offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$Sf = 100 \times Om/F$ avec Om, l'offre économiquement la moins chère et F, le prix de l'offre

- **Évaluation Finale de l'offre globale**

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation technique et financière. Le score technique (St) et le score financier (Sf) de chaque offre seront ensuite combinés en un score global (Sg) par offre selon la répartition suivante : St = 70% de la note globale et Sf = 30% de la note globale.

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission : $Sg = (St \times 70\%) + (Sf \times 30\%)$

Le contrat sera attribué à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

8. DOSSIER DE CANDIDATURE ET SOUMISSION DE L'OFFRE

Le choix du (des) consultant(s) sera effectué par AFL, sur la base de la consultation d'au moins trois fournisseurs distincts. Les candidats soumissionnaires doivent envoyer leur proposition technique et financière, par mail, à Léa Pottier et à Robin Humeau (lpottier@acting-for-life.org et rhumeau@acting-for-life.org) **avant le 02.05.2025 à 18 heures (heure française, GMT+1)**. L'offre présentée doit inclure un calendrier d'intervention comprenant un minimum de **20 jours travaillés** (préparation/ mission terrain / analyse et rédaction) **dans la limite budgétaire maximum de 24 000 euros**, toutes dépenses comprises.

Les candidats soumissionnaires doivent également indiquer le pays dont ils sont ressortissants en présentant les preuves habituelles en la matière selon leur loi nationale (N° d'enregistrement + copie du passeport ou de la carte nationale d'identité).

8.1 Documents à présenter par le consultant

Les prestataires invités à soumissionner devront fournir les éléments suivants :

a) Une offre technique (25 pages maximum hors CV) comprenant :

- Une note succincte de compréhension des termes de référence ;

- Un avis sur les principaux sujets relatifs à la réalisation des objectifs de la consultance et des résultats escomptés ;
- La description détaillée de la méthodologie à mettre en œuvre pour la réalisation de cette prestation ;
- La liste des activités proposées considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs de la consultance ;
- Les moyens humains, et les curricula vitae détaillés des membres de l'équipe insistant sur les expériences en lien avec l'objet de la prestation ;
- Les expériences dans le domaine et les structures de référence : travaux antérieurs réalisés ;
- Les contacts de deux structures ou personnes de référence avec lesquelles le prestataire a déjà collaboré et réalisé des études similaires durant les trois dernières années ;
- Un calendrier prévisionnel et la durée des activités proposées : identification et répartition dans le temps des principales étapes de l'exécution de la consultation, en précisant notamment comment les résultats obtenus seront pris en compte dans les rapports.

b) Une offre financière comprenant :

- Le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les **prix détaillés**, en euros ou en francs CFA, par sous-rubriques (honoraires, transports...) pour tous les jours de prestation (incluant les jours de travail à distance et sur le terrain). Cette offre financière doit préciser à minima les rubriques suivantes :

Intitulé	Quantité	Nbre jours	PU	Total
Honoraires par jour du ou des consultants				
Perdîmes et frais de déplacements				
Frais divers (à préciser)				

Le budget indicatif prévu pour cette prestation est de 24 000 euros TTC.

Le Nord du Togo – région des Savanes – étant difficilement accessible pour des raisons sécuritaires, ce budget comprendra la prise en charge des déplacements des équipes / jeunes depuis Dapaong vers Kara, pour des entretiens.

c) La déclaration d'intégrité :

- Une déclaration d'intégrité doit être envoyée en même temps que votre offre. Le modèle à renseigner et à signer est joint aux présents Termes de Référence.

d) Autres documents administratifs

- Les candidat.es soumissionnaires doivent également indiquer le pays dont ils ou elles sont ressortissant.es en présentant les preuves habituelles en la matière selon leur loi nationale (N° d'enregistrement + copie du passeport ou de la carte nationale d'identité).

Le choix du (des) consultant(s) sera effectué par AFL, sur la base de la consultation d'au moins trois fournisseurs distincts.

8.2 Engagements des candidats

En répondant à cette consultation, chaque candidat prend les engagements suivants :

- Il déclare que dans le cadre de la négociation, la passation et l'exécution du contrat, les principes de mise en concurrence, d'équité de traitement et de transparence ont, à sa connaissance, été respectés, dans le respect des normes internationalement reconnues et recommandées par l'OCDE et par la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Il s'engage à respecter, et à faire respecter par ses éventuels sous-traitants, les normes internationales en matière de protection de l'environnement et de droit du travail, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le(s) pays de réalisation du Programme, dont les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales en matière d'environnement, et à prendre toutes les mesures appropriées en cas de manquement. Cela consiste notamment à éviter le travail des enfants.
- Il s'engage à signer la Déclaration d'Intégrité jointe aux présents termes de référence.

Le prestataire, ainsi que ses éventuels sous-traitants, prennent bonne note des critères d'exclusions détaillés ci-dessous et s'engagent à ne pas se trouver dans l'une de ces quelconques situations.

Sont exclus de la participation à un marché les candidats ou les soumissionnaires (y compris, pour les points (3) à (4), une personne physique ou morale membre de son organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou possédant des pouvoirs de représentations, décision ou contrôle) :

1. Qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
2. Qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou de la France ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
3. Qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
4. Qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen qu'Acting for Life peut justifier ;
5. Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes, travail des enfants ou autres formes de traite des êtres humains ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés ;

Sont exclus de l'attribution d'un marché, les candidats ou les soumissionnaires qui, à l'occasion de la procédure de passation de ce marché :

1. Se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;
2. Se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par Acting for Life pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.
3. Se sont rendus coupables de fraudes ou corruption ou de tentative de fraudes ou de corruption

Le prestataire :

1. N'a commis aucun acte susceptible d'influencer ni la passation ni l'attribution du marché, au détriment d'Acting for Life et notamment aucune Pratique

Anticoncurrentielle n'est intervenue et n'interviendra et que la négociation, le processus de passation et l'exécution du marché n'a pas donné et ne donnera pas lieu à un acte de Corruption ou de Fraude.

2. Autorise l'Agence Française de Développement (AFD) à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'Agence Française de Développement (AFD).
3. S'engage à observer les normes internationales en matière de protection de l'environnement, de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et de droit du travail, et à faire ses meilleurs efforts pour favoriser l'emploi de la main-d'œuvre locale non qualifiée, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le Projet, et fera respecter par ses éventuels sous-traitants l'ensemble de ces mesures et, en cas de manquement, prendra toutes les mesures appropriées.
4. S'engage à porter une attention particulière, en lien avec Acting for Life, à la sûreté lors de l'exécution de sa mission, les lieux d'exécution du marché pouvant se situer dans une zone classée orange ou rouge par le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères.
5. Ne figure sur aucune des Listes de Sanctions Financières (incluant notamment la lutte contre le financement du terrorisme) de la France, de l'Union Européenne, du Royaume-Uni et des Nations Unies et accepte qu'Acting for Life puisse procéder, à tout moment, à son filtrage (personne morale et personnes physiques le représentant) vis-à-vis de ces listes.

8.3 Prolongation/extension du marché

Les candidats sont informés qu'Acting for Life pourrait recourir à une procédure négociée concurrentielle sur la base d'une seule offre, notamment dans le cas d'une prorogation des activités ne figurant pas dans le présent marché mais devenues nécessaires à l'exécution de ce marché à la suite de circonstances imprévues, à condition que ces prestations complémentaires ne puissent être techniquement ou économiquement séparées du présent marché principal ou consistant dans la répétition de services similaires confiés au futur prestataire titulaire du présent marché, à condition que le coût total cumulé du présent marché et de ses éventuelles extensions ne dépasse pas le seuil au-delà duquel une procédure d'achat différente devrait être appliquée.

5. ANNEXE

Annexe 1 – Déclaration d'intégrité